



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la ville de Bastia du jeudi 17 mars 2022**

Objet : Demande de subvention à la collectivité de Corse relative à l'aide aux lieux de spectacles « Lochi d'arti » au titre de l'année 2022

Date de la convocation : 10 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur LINALE Serge ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse, et notamment l'« aide aux lieux de spectacle à vocation territoriale-lochi d'arti » ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales et culturelles et de l'éducation en date du 08 mars 2022 ;

Considérant que le maire a choisi, pour des raisons de sécurité sanitaire, de ne pas consulter les commissions en vue du conseil municipal ;

Considérant le projet de la collectivité de mener les actions suivantes :

- La programmation « spettacolo vivu » (Théâtre et Alb'Oru),
- L'action culturelle
- Programmation estivale
- Résidence d'écriture
- Un cycle d'expositions

Considérant la dépense totale estimée pour l'ensemble de ces 5 actions à hauteur de 736 000 € TTC dont 681 000 € TTC dépense éligible récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Opérations 2021	Dépenses estimées TTC en €
Spettaculu vivu	547 000
Action culturelle	75 000
Programmation estivale	40 000
résidence d'écriture	8 000
Cycle d'expositions	11 000
TOTAL	681 000

Considérant que ces 5 actions peuvent être regroupées en une demande de subvention unique éligible au titre de l'« aide aux lieux de spectacle à vocation territoriale-lochi d'arti » ;

Considérant que l'aide est plafonnée à 350 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Mattea Lacave,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la programmation des lochi d'arti.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Aide aux lieux de spectacles Lochi d'arti	681 000	CC – Règlement des aides Culture – « lochi d'arti » (env 51,40%)	350 000
		Ville (env 48,60%)	331 000
Total dépenses	681 000	Total recettes	681 000

Article 3 :

Pour l'autorité compétente par délégation



Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 06/04/2022

Qualité : MAIRE

Page 3 sur 3

2022/Mars/02/10